

garnie seulement de Cloison avec un Comble tout en chaisne Couvert de Bardeau fors et excepté la chambre dite la redoute qui n'est Couverte que de planches, Icelle maison contenant trois chambres dont deux a feu, dont la premiere est lambrissée tout autour, Deux planchers dont lun est bouveté et celuy dem bas Seulement.—A Joint Carré avec deux demyes Croisées garnies de leurs chassys A pappiers et de leurs Contrevans ferres, et ausquels il a manqué une penture et Un gond, Avec une porte de chesne Avec ses penturres et deux feu. Avec un huis vert Lequel Lambry et plancher Il est besouin de Relever, estant le tout disjoint, Les chassis Contrevents et porte et huis Vert Tels quels Ithem dans la cheminée de lad chambre Une quille de fer avec une barre aussy de fer qui sert de contrevent, Item, La seconde chambre appellée redoute, dans laquelle. Il y a deux cloisons Embouvetés Blanchy dun costé et dans lequel Il y a cinquante madriers de Sappin de longueur ordinaire, et espoisseur, Item dans la 3e chambre appellée la chambre haute, Sans aucun plancher que lesd Cinquante madriers, cy dessus, et dans laquelle Il y a un alcove qu'il faut Relever garny de deux Contrevents avec leurs ferrure et deux petits chassy a papier, Item dans lad chambre un Autre petit chassy a papier, Le tout tel quel Item Une petite montée de charpente de chaisne qui va depuis lad chambre appellée Redoute Jusqu'au grenier en bon estat, Item La grange de Longueur de quarente Deux pieds de long et de largeur de dix huit pieds. Icelle Construite de bois de charpente avec Ses Saules, Sablieres posteaux, et Son Comble garnys tout Autour de madriers de bois de pruche et bois Blanc, despoisseur de Cinq A six poulces, Le comble tout de Chaisne et Couvers de planches, et dans Laquelle Il y a treise Madriers de Ciage de bois en pruche de mesme Epoisseur que dessus, alad grange deux portes ferments Seulement avec des planches de Bois sans Aucune ferrure Le tout en assez bon estat Item dans lad. grange Unze madriers de chaisne, qui servent de Batterie, de quatre A Cinq poulces despoisseur, toutes lesquelles cy Dessus Lesd. Sieurs Visiteurs Certyes estre Veritable en tesmoin de quoy Ils ont signé Avec nous a la Reserve dud fiacre qui a dit et déclaré ne scavoir escrire ne signer de ce enquis Suivant lord ce.

Marin Jannot François bailly E. Brossard Gilbert Barbier pr fiscal
Basset com. au greffe

E. Z. MASSICOTTE